



Mairie de Pont-Salomon
Place de l'église
43 330 Pont-Salomon

COMMUNE DE PONT-SALOMON
43330 – Département de la Haute-Loire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2016

Le 15 octobre de l'an deux mille seize, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTI, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais réduits du fait du caractère d'urgence de la séance, le 13 octobre 2016

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : COLETTI Laurent, LARDON Antoine, PITIOT Bernadette, GARDETTE Davy, CELLE Laura, CORNILLON Bertrand, TEIL Christian, DURIEUX Daniel, CHAMBON Valérie, GRENOUILLER Aurélie, RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien,

Membres absents : GROS Muriel, NOWACZYK Claire, MONTELMARD Gérard, PAGANOTTO Aurélie, GACHET Chantal

Membres représentés :

VOCANSON Laetitia a donné procuration à Laura CELLE (arrivée à 10h10)

VEROT Hélène a donné procuration à Bernadette PITIOT

Ouverture de la séance : 9 h 30

Désignation du secrétaire de séance

→ Laura CELLE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal. Il fait lecture de l'ordre du jour.

Il indique que les délais ont été trop courts pour procéder à la rédaction du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 11/10/2016.

Dès lors, deux procès-verbaux seront soumis à approbation lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L2541-2 du CGCT, il a convoqué le conseil municipal en urgence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le caractère d'urgence de la convocation

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1/ Délégations au Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Ne souhaite pas revenir sur la délibération 2016-25 du 31/03/2015 donnant délégation à Monsieur le Maire pour signer les marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000€. Le seuil est maintenu.

COMMANDE PUBLIQUE

1/ N° 2016 62 : Convention de partenariat avec ATMO Auvergne – Rhône-Alpes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 Abstention : DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien)

- Approuve la convention de partenariat avec l'association ATMO

FINANCES PUBLIQUES

3/ Décision modificative N° 2 : Budget principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la décision modificative du budget principal N°2

QUESTIONS DIVERSES

Arrivée de Mme VOCANSON Laetitia à 10h10.

La séance est levée à 10h20